



## Erratum

(art. 10, al. 1, LPubl)

---

### **Ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS)**

**Modification du 28 novembre 2017 (RO 2017 7151; RS 832.112.31)**

*Dans tout l'annexe 1*

#### **Au lieu de**

...

Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil

...

#### **Lire:**

...

Prise en charge uniquement si l'assureur-maladie a donné préalablement une garantie spéciale après avoir consulté le médecin-conseil

...

19 février 2019

Chancellerie fédérale

